



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue aux bureaux de la régie, situés au 615 20^{ème} avenue, Deux-Montagnes, Québec, J7R 6B2, le **mardi 11 juillet 2023** à compter de **15 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Michel Mendes, conseiller municipal, en remplacement de monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Benoit Proulx

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 11 juillet 2023

2. RÉSOLUTIONS

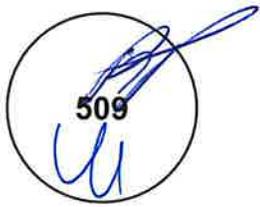
2.1 Autorisation des comptes à payer au 10 juillet 2023 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

2.2 Nomination de deux policières permanentes.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Levée de la séance du 11 juillet 2023



2023-07-050

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : François Robillard
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÉSOLUTIONS**

2.1 **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 11 juillet 2023 totalisent un montant de 258 110,28 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent pour la période du 21 juin au 11 juillet 2023 un montant de 301 085,79\$;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent pour la période du 21 juin au 11 juillet 2023 un montant de 3 865,47 \$;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Michel Mendes
et **APPUYÉ** par : François Robillard

2023-07-051

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 11 juillet 2023 au montant de 258 110,28 \$;

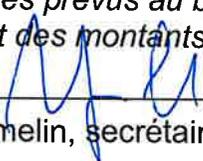
D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 21 juin au 11 juillet au montant de 301 085,79 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 21 juin au 11 juillet 2023 au montant de 3 865,47 \$.;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



2.2 NOMINATION DE DEUX POLICIÈRES PERMANENTES

CONSIDÉRANT les départs de l'agent Gregory Bergeron (matricule 353) et de l'agente Graziella Berutti (matricule 383);

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

2023-07-052

DE CONFIRMER l'embauche de la policière temporaire Laurie Chiasson (matricule 388), rétroactivement en date du 22 juin 2023, à titre de policière permanente en remplacement sur la patrouille du policier Gregory Bergeron, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

DE CONFIRMER l'embauche de la policière temporaire Gabrielle D'Amico-Vervais (matricule 389), rétroactivement en date du 23 juin 2023, à titre de policière permanente en remplacement sur la patrouille de la policière Graziella Berutti, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-07-053

QU'à 15h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Benoit Proulx

Président


Monsieur Yvon Lemelin

Secrétaire-trésorier